MAIRIE

DE

VILLEGLY

Nombres de conseillers

En exercice: 15

Présents: 13

Votants: 13

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR: 13

VOTE CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Domaine:

SUBVENTION

Sous-domaine:

UNITE TOURISTIQUE CAMPING

OBJET:

Rénovation énergétique des équipements de production d'eau chaude sanitaire

Demande de subvention SYADEN

N° 91/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 27 Mai à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation: 17 Mai 2024

<u>Présents</u>: Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

Absents excusés: Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr Michel GREFFIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a sollicité le SYADEN afin de réaliser une étude permettant d'évaluer l'opportunité de produire de l'eau chaude solaire pour les besoins du camping « Le Moulin de Sainte-Anne ». En effet, le système de production d'eau chaude du bloc sanitaire existant est vétuste, non-économe et ne permet pas de réduire l'impact environnemental.

L'objectif de cette étude est de pré-étudier la mise en œuvre de ce type d'installation exploitant l'énergie solaire afin d'aider à la décision du maître d'ouvrage sur la pertinence technique, financière, économique et environnementale de cette solution.

Les conclusions de l'étude ont permis de démontrer que, techniquement, la mise en œuvre d'une installation de ce type est possible et permettrait d'économiser l'usage d'environ 6460 kWh par an.

Ainsi, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise OLLIVIER David.

Le devis prévoit le remplacement du préparateur gaz accumulé et la mise en place de 5 capteurs solaires thermiques avec un ballon Eau Chaude Sanitaire bivalent, et l'installation d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique à condensation. Il s'élève à un montant total de 29 225 € HT, soit 35 070 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné cette proposition et en avoir délibéré,

DECIDE du remplacement des équipements de production d'eau chaude sanitaire par un système solaire thermique,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une demande de subvention de 6 000 € auprès du SYADEN à travers le fonds de certificats d'économie d'énergie (CEE SYADEN) en complément de la demande déjà effectuée auprès de la Région Occitanie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces permettant la bonne réalisation de cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20240527-20240527DEL91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024 Publication : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour copie conforme

Alain MARTY